Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260611-D2026_50-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 juin 2026

N° D2026-50

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 1er juin 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, BLOUIN Xavier, CADIO Thierry, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, VERNE Patricia, JOUSSE Maëline et DUFLOT Lucile
Absents : DAVID Thomas (procuration à PELUS Lucile) et TORMOS Henri.
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents :** 13 **Procurations :** 1

Secrétaire de séance : VERNE Patricia

ELECTIONS DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Vu le code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.
Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :
Mesdames PUILLE Maryse ; VERNE Patricia ; PELUS Lucile ; JOUSSE Maëline

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260611-D2026_50-DE

une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur JOUSSE Fabien
- Monsieur CADIO Thierry
- Madame PELUS Lucile

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	14
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
JOUSSE Fabien	14	Quatorze
CADIO Thierry	14	Quatorze
PELUS Lucile	14	Quatorze

Proclamation de l'élection des délégués

Ont été proclamés délégués :

- Monsieur JOUSSE Fabien
- Monsieur CADIO Thierry
- Madame PELUS Lucile

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- Madame AOUNE Horide
- Madame GUEMENE Julie
- Monsieur BAILLY Philippe

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260611-D2026_50-DE

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	14
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
AOUNE Horide	14	Quatorze
GUEMENE Julie	14	Quatorze
BAILLY Philippe	14	Quatorze

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Madame AOUNE Horide
- Madame GUEMENE Julie
- Monsieur BAILLY Philippe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est amené à :

APPROUVER la liste des délégués et la liste des suppléants ayant obtenu la majorité absolue

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGER Monsieur le Maire de transmettre le PV des élections ainsi que tous les documents annexes à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Fait et délibéré à TRESSIGNAUX,
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
JOUSSE Fabien

Patricia VERNE
Secrétaire de séance